



Règlement Intérieur des classes élémentaires

HORAIRES DES CLASSES :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8H20 – 11H30 13H30 – 16H30
Activités pédagogiques complémentaires (APC) organisées sur le temps de midi ou de 16h45 à 17h30

HORAIRES TELEPHONIQUES DU SECRETARIAT :

8H00 – 12H00 13H45 – 17H00
Mercredi : 8H00 – 12H00.

Dès la sonnerie, les élèves se mettent en rang en silence devant leur classe.
Les élèves ne doivent être présents que 15 mn avant l'heure d'entrée en classe et après l'heure de sortie de classe (sauf ceux en garderie et cas exceptionnels vus obligatoirement avec le directeur). L'après-midi, le portail n'ouvre qu'à 13H15.

ENTREES ET SORTIES DES ELEVES

Dans le cadre du plan vigipirate, les parents déposent leurs enfants et ne sont pas autorisés à rester dans l'enceinte de l'école. Nous vous demandons également de ne pas gêner la circulation aux abords de l'école : pour cela ne pas stationner dans la rue devant le portail.

GARDERIES :

Tous les matins à partir de 7H30.
Le soir jusqu'à 18H30 **sauf le vendredi jusqu'à 18H00.**
Les horaires sont à respecter impérativement. L'indiscipline et le non-respect des horaires pourront entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la garderie.

RETARDS – ABSENCES :

- Chaque retard nuit à l'enfant et de plus gêne l'ensemble de la classe.
- Toute absence doit être justifiée dans la journée par téléphone au secrétariat.
- A son retour, l'élève doit remettre à l'enseignant(e) la justification écrite de son absence.
- En cas de maladie contagieuse (varicelle, gastro-entérite ...), pour le confort de votre enfant et du groupe classe, nous vous demandons de le garder jusqu'à la guérison clinique.

LIVRES – MATERIEL :

Les livres prêtés par l'école doivent être obligatoirement couverts et étiquetés au nom de l'élève qui devra en prendre soin.

Tout livre détérioré ou égaré sera facturé au prix catalogue.

Chacun se doit de respecter le matériel des autres élèves, de l'école ainsi que les locaux. Vêtements et matériel personnels seront marqués au nom de l'enfant.

Les cutters et les couteaux sont strictement interdits. Les jeux électroniques, les MP4, les téléphones portables et les montres connectées ne sont pas autorisés et seront confisqués jusqu'à la fin de l'année scolaire.

LIEN ECOLE/PARENTS :

Chaque élève possède un cahier de correspondance : il est à consulter tous les jours et à signer à chaque circulaire. Il doit toujours rester dans le cartable.

Pour rencontrer l'enseignant(e), prendre rendez-vous par l'intermédiaire de ce cahier. Pour les « petits problèmes », il est demandé de ne pas retarder l'entrée en classe de l'enseignant(e).

Le directeur peut être joint par téléphone de 16H30 à 17H00 ou prendre contact avec le secrétariat.

CANTINE :

- Le repas doit se dérouler dans le calme.
- A la fin du repas, tous les élèves débarrassent les tables et les nettoient à tour de rôle.
- La prise de médicaments doit rester exceptionnelle et confirmée par écrit au directeur. (les enseignants ne prennent pas en charge les traitements médicaux).
- Un permis à points vient sanctionner le non-respect du règlement, concernant la pause de midi.

Les « problèmes » de cantine ou de garderie sont à signaler au directeur.

GOUTERS :

Votre enfant peut apporter un goûter simple et léger pour la récréation du matin. Pour les enfants inscrits à la garderie du soir, il sera possible d'apporter un goûter qui sera pris à 16h30. Chewing-gums, sucettes, bonbons sont interdits à l'école.

HYGIENE :

Chaque enfant doit être muni de mouchoirs (papier de préférence).

Le problème de poux se posant chaque année, il faut que les enfants soient suivis régulièrement et traités énergiquement en cas de nécessité. Signaler la présence de poux au directeur.

TENUE, COMPORTEMENT ET SANCTIONS :

Une tenue vestimentaire convenable est indispensable tout au long de l'année. Afin que l'ambiance de l'école soit agréable à tous, il est nécessaire que chacun ait un langage correct (le vocabulaire grossier est souvent source de querelles).

Le respect est dû à l'ensemble du personnel éducatif et de service.

Les manquements à la discipline seront sanctionnés.

- Attitude gênante en classe (bavardage, amusement, prise de parole désordonnée)
- Vocabulaire grossier
- Manque de respect à un adulte
- Dégradation de matériel
- Agressivité verbale ou physique
- Attitude gênante à la cantine ou à la garderie

Le cumul des manquements graves à la discipline pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive des garderies, de la cantine ou de l'école.

SORTIES DES CLASSES :

Pour que la sortie des élèves s'effectue dans les meilleures conditions de sécurité, il est demandé :

- De dégager complètement l'entrée du portail.
- D'attendre l'arrivée de l'enseignant(e).

Les parents doivent venir chercher leurs enfants dans la cour.

Les enfants ne sont pas autorisés à franchir seuls le portail sans autorisation écrite.

Bien signaler par écrit les changements concernant les sorties. En l'absence de précisions, l'élève ne sera pas autorisé à quitter l'établissement.